



Faux et usage de faux ma femme a signé des formulaires de crédits

Par **james8351**, le **14/05/2008** à **13:06**

Ma femme a contracté des crédits à la consommation pour 100 000 Euros en signant à ma place et fait un dossier de surendettement dans les mêmes conditions. J'aimerais connaître la durée de la procédure en portant plainte voir autre solution pour me dissocier des dettes je suis en procédure de divorce.

Par **jeetendra**, le **14/05/2008** à **18:17**

bonjour, la franchise de votre situation est plus que délicate, il existe une solidarité entre les époux au niveau des dettes contractées pour l'entretien du ménage et l'éducation des enfants en application de l'article 220 du Code Civil.

A moins d'agir sur le terrain de [fluo]la mise en péril de la communauté [/fluo] en apportant la preuve qu'il s'agit d'un [fluo]prêt disproportionné 100000 euros[/fluo] eu égard au train de vie des époux et de demander au juge aux affaires familiales à être désolidarisé du dit prêt manifestement excessif, courage, cordialement

Par **jeetendra**, le **14/05/2008** à **19:59**

porter plainte pour ça ce serait abusif, par contre signalez le à votre avocat et surtout au juge aux affaires familiales, bonne soirée à vous

Par **jeetendra**, le **14/05/2008** à **20:35**

portez alors plainte pour abus de confiance et délit de faux et usage de faux en écriture privée avec constitution de partie civile et envoyez une copie de la plainte à vos créanciers, cordialement

Par **jeetendra**, le **16/05/2008** à **20:03**

bonsoir, si vous portez plainte au pénal, elle sera peut être poursuivie si le procureur donne une suite à votre plainte, elle aura un casier judiciaire, cordialement

Par **jeetendra**, le **16/05/2008** à **23:23**

militaire avec un casier judiciaire il y aura incompatibilité, cordialement

Par **JamesEraser**, le **18/05/2008** à **15:21**

Bonjour,

Que votre ex-femme adresse une attestation sur l'honneur aux créanciers en reconnaissant l'entière responsabilité des crédits contractés et obtenus de manière plus que frauduleuse et en stipulant que par l'usage de votre nom et une fausse signature vous ne pouvez être tenu pour responsable des dettes contractées pour lesquelles vous n'avez eu aucune connaissance ni bénéfice.

C'est bien évidemment un préalable au dépôt de plainte si les courriers ne donnent aucune suite favorable vous concernant.

Demandez copie de ces courriers que votre ex-femme adressera.

Cordialement

Par **JamesEraser**, le **19/05/2008** à **13:41**

Bonjour,

Quelque soit le délai de traitement du dossier, vous pourrez justifier immédiatement de votre bonne foi par la production d'une copie de votre attestation de dépôt de plainte aux divers créanciers concernés. Ce document doit vous être remis à l'issue du recueil de votre audition et par l'enquêteur qui sera en charge de votre dossier.

J'imagine que c'est ce que vos créanciers demandent et non pas le dossier de plainte.

Cordialement

Par **james8351**, le **29/05/2008** à **14:42**

j ai porté plainte contre mon ex femme pour faux et usage de faux en passant directement par mon avocat.J ai fourni une attestation de mon ex femme ou elle explique les fausses signatures etc....plus les copies des différents contrats des créanciers.J aimerai connaitre maintenant la suite de la procédure et la durée
cordialement